**Extra de Règlement d’intérieure de périscolaire :**

**Réservation**

**Obligation d'inscription :** Nous vous informe que vous devez inscrire votre enfant si vous voulez qu'il mange à la cantine ou qu'il soit pris en charge au périscolaire le soir.

Moyen de réservation :

* La fiche de réservation, glissée dans la boîte de lettre ou déposée au périscolaire;
* Mail à l'adresse de périscolaire ou SMS sur le numéro de téléphone de périscolaire (important de préciser les dates et les séances désirées (Ex : cantine, périscolaire : soir1 ou soir2) ***La réservation par mail ou par SMS ne sera prise en compte qu'après la confirmation de la réception du message par la responsable d'accueil périscolaire.***

**Réservation à la séance et à la semaine au plus tard le jeudi avant 18h00 pour la semaine qui suit (la réservation faite après 18h00 ainsi que la réservation par téléphone ne sera pas recevable).**